ART. 8 N° CD1697

## ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CD1697

présenté par Mme Kerbarh, rapporteure

## **ARTICLE 8**

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« des systèmes individuels et des éco-organismes »

les mots:

« des éco-organismes et des systèmes individuels ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.